

## **Requête en vue de la vente d'un bien immobilier**

- Requête notariée datée et signée par les personnes habilitées précisant notamment l'origine de propriété, les références cadastrales du bien concerné, sa nature (résidence principale, résidence secondaire, terrain...) et les droits de la personne protégée sur le bien et leur évaluation (en cas d'usufruit en détailler le calcul), le cas échéant, les droits des personnes habilitées sur ce bien, les coordonnées des autres propriétaires éventuels et leur quotité, le prix minimum net vendeur auquel les requérants souhaitent que le bien soit mis en vente ou vendu;
  
- Deux évaluations d'agences immobilières non chargées de la vente ou une évaluation effectuée par un expert judiciaire;
  
- Un certificat médical attestant que tout retour à domicile de la personne protégée est désormais impossible et, de façon définitive (dans le cas de l'accueil de la personne protégée dans un établissement spécialisé, un certificat médical d'un médecin n'exerçant pas une fonction ou n'occupant pas un emploi dans l'établissement d'accueil);
  
- Inventaire descriptif et estimatif des meubles meublants et leur destination envisagée en accord avec la famille proche (vente aux enchères, dons, débarras...).
  
- L'accord écrit de la personne protégée, s'agissant d'une mesure de curatelle renforcée.